



DELIBERAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 21 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
RHONE-AYGUES-
OUVEZE (R.A.O.) -
RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU
SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE -
COMPETENCE
DELEGUEE -
EXERCICE 2024**

Présents : 27

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 6

M. RACAMIER par Mme BOUCLET
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
Mme AMALLOU par Mme GUTIEREZ
M. MARROSU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
Mme ROCHE par Mme GITTON

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	27	0	0	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

La ville de Bollène est adhérente depuis 1947, au syndicat intercommunal des eaux de la région Rhône-Aygues-Ouvèze (R.A.O.), chargé de l'organisation du service public de l'eau potable.



**DELIBERAT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le

ID : 084-218400190-20251027-DEL_2025_161-DE

SLO

Séance du 27 octobre 2025

Le syndicat R.A.O a délégué par contrat d'affermage, en date du 16 mai 2018, la gestion du service eau potable à la S.A.U.R. pour une durée de 10 ans.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, notamment l'article D2224-1 et suivants, l'Assemblée est informée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable pour l'année 2024, adopté par le syndicat R.A.O.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, adopté par le syndicat R.A.O, ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

PREND ACTE

- du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, adopté par le syndicat R.A.O, ci-annexé.

Secrétaire de séance ,


Richard LORANDIN



Signé électroniquement par
: Anthony ZILIO
Date de signature : 07/11/2025
Qualité : Maire de Bollène